

## Plan d'action en vue du retour à l'équilibre budgétaire



L'Hôpital Laval est actuellement aux prises avec un important déficit budgétaire. En effet, depuis le début de l'exercice financier, la situation budgétaire s'est considérablement détériorée. Le déficit courant à la 7<sup>e</sup> période est de 1,5 M\$ et la projection annuelle à cette période porterait le déficit à 3,15 M\$ de plus que la cible acceptée par l'Agence et le Ministère pour 2006-2007 si rien n'est fait d'ici le 31 mars 2007 pour corriger la situation. Nous constatons un dépassement important tant au niveau des heures travaillées qu'au niveau des autres dépenses. Par cet article, nous souhaitons vous sensibiliser et vous renseigner sur la situation budgétaire, dans un souci de transparence et d'une saine gestion des ressources du financement public de votre hôpital.

Le conseil d'administration se prononcera sur le dépôt d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire lors de son assemblée spéciale prévue le 20 décembre prochain. Déjà, nous avons commencé à identifier des mesures pour rétablir l'équilibre budgétaire. Un plan de travail a été établi et il est prévu que la Direction générale consulte, au cours des prochaines semaines, les instances professionnelles et syndicales sur les mesures préconisées.

Pour y arriver nous devons envisager différentes avenues, notamment:

- le non-remplacement de certains postes vacants ou temporairement dépourvus de titulaire et leur abolition, le cas échéant;
- éliminer ou reporter des dépenses non engagées qui sont prévues au budget;
- prendre position en ce qui concerne les heures et les dépenses non budgétées;
- diminuer les heures travaillées particulièrement dans les secteurs où le ratio heures travaillées/unité de mesure est non efficient;
- diminuer les dépenses plus particulièrement dans les secteurs où le ratio coûts/unité de mesure est non efficient;
- identifier les activités à bas rendement, c'est-à-dire avec une faible valeur ajoutée pour l'utilisateur, le personnel ou l'établissement;
- revoir nos façons de faire et l'organisation du travail;
- réviser les échéanciers de certains projets en cours et la pertinence de les réaliser dans le contexte budgétaire actuel;
- cadrer notre offre de service en lien avec notre mission;
- réviser le volume d'activités prévu pour le reste de l'année.

Certaines mesures peuvent s'appliquer rapidement, mais d'autres devront être considérées dans le temps.

En marge de ces mesures d'économies, toutes dépenses non prévues au budget devront être préalablement autorisées par le comité de direction. Dans les circonstances, vous comprendrez que, sauf s'il y a urgence, le comité de direction ne pourra donner suite à ces demandes.

Rappelons que tous les établissements du réseau de la santé et des services sociaux doivent respecter l'équilibre budgétaire. Dans le cas contraire, il faut déposer rapidement un plan crédible qui démontrera le retour à l'équilibre budgétaire, ce que nous sommes conviés à faire.

Cette situation est désagréable pour toutes et tous. Puisque nous devons faire face à cette réalité, soyez assurés que nous serons très sensibles aux impacts des différentes mesures sur l'accès et la qualité des soins et services ainsi que sur l'ensemble des intervenants de l'hôpital.

Votre collaboration est essentielle à la réussite de cette démarche et nous vous en remercions à l'avance.

Le directeur général,

Michel Delamarre

## Première médicale québécoise : une équipe multidisciplinaire de cardiologie réalise une implantation par cathéter d'une valve pulmonaire

Le 24 novembre dernier avait lieu une conférence de presse à l'Hôpital Laval. Les médias d'information s'intéressaient à l'exploit réalisé par une équipe de cardiologie de notre hôpital et une équipe du CHUL. Les premières implantations de valve pulmonaire par cathéter au Québec ont été concluantes.



Les trois patients étaient tous présents lors de la conférence le lendemain de leur intervention. Il s'agit de mesdames Mélanie Robert, Karine Harvey ainsi que monsieur Michaël Bouchard. Ces procédures ont été réalisées à l'Hôpital Laval par une équipe multidisciplinaire composée d'un cardiologue d'intervention de l'Hôpital Laval, le docteur Josep Rodés, la docteure Christine Houde, chef de la cardiologie pédiatrique du CHUL, et un chirurgien cardiaque pédiatrique de l'Hôpital Laval, le docteur Jean Perron.





Les procédures consistent à implanter une valve pulmonaire (Valve Melody™ de Medtronic Inc.) à travers un cathéter dirigé au travers de la veine de la jambe (fémorale) jusqu'à l'artère pulmonaire. La valve est composée d'une veine jugulaire de veau montée sur un tuteur qui est déployé à l'aide d'un ballon au niveau de l'artère pulmonaire.

Les procédures ont été réalisées chez les trois jeunes adultes qui avaient une maladie cardiaque congénitale pour laquelle ils avaient déjà subi dans le passé une intervention chirurgicale (intervention de Ross). Ces patients avaient une dysfonction de leur valve pulmonaire en place pour laquelle ils auraient dû avoir éventuellement une nouvelle chirurgie à cœur ouvert. La nouvelle intervention par cathéter évite ainsi cette chirurgie à cœur ouvert. La consolidation de cette technique dans le futur nous permettra de diminuer ou de retarder un nombre important de chirurgies à cœur ouvert chez des patients porteurs de cardiopathies congénitales.

« Le succès d'une telle intervention nécessite une collaboration multidisciplinaire étroite entre les cardiologues d'intervention, chirurgiens cardiaques, anesthésistes, infirmières et inhalothérapeutes. Une fois de plus, ce groupe de spécialistes innove. Cette équipe est la seule en cardiologie tertiaire pour ce type d'intervention pour tout le Centre et l'Est-du-Québec et nous avons eu une excellente collaboration d'une équipe de cardiologie du CHUL pour réaliser cette première intervention québécoise, » a indiqué le directeur général, Michel Delamarre. « J'aimerais aussi souligner l'excellence et le haut niveau d'expertise de nos équipes médicales qui font de l'Hôpital Laval un centre tertiaire de calibre international », a conclu celui-ci.



Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet de l'hôpital à l'adresse suivante : [www.HopitalLaval.qc.ca](http://www.HopitalLaval.qc.ca). De plus, vous pourrez visionner les bulletins de nouvelles télé de Radio-Canada dans la section « Liens multimédias ».

Joël Clément  
Responsable des communications et des relations publiques  
Adjoint au directeur général

### **Concours de dessins « Cartes de Noël Fondation Hôpital Laval »**

Dans le cadre du «Concours Cartes de Noël 2006», organisé par la Fondation Hôpital Laval, les employés et médecins de l'Hôpital Laval étaient invités à nous soumettre les dessins réalisés par de jeunes artistes.

Au total, 38 jeunes artistes ont participé : 15 dans la catégorie 0 à 6 ans et 23 dans la catégorie 7 à 12 ans. Un comité de sélection indépendant, composé d'enfants des membres du comité hospitalier, a procédé à la sélection des œuvres. Le comité devait sélectionner deux œuvres par catégorie d'âge.

Les cartes, imprimées en quantité limitée, sont en vente depuis le 30 novembre au coût de 25 \$ pour 12 ou 2,50 \$ l'unité. Tous les profits réalisés par la vente de ces cartes seront entièrement remis à la Fondation Hôpital Laval.



## Catégorie 0 – 6 ans

### Anthony Drouin, 6 ans

Parrainé par Anny Morin, inhalothérapeute



### Laura Sévigny, 6 1/2 ans

Parrainée par Sandra Beaulieu, pharmacienne



## Catégorie 7 – 12 ans

### Vicky Langlois, 10 ans

Parrainée par Nathalie Bédard, infirmière



### Audrey Patry, 11 ans

Parrainée par Louise Simard, secrétaire médicale



Les œuvres seront encadrées et remises à chacun des gagnants, une gracieuseté de madame Danielle Leclerc d'Encadrement Leclerc, au 6025 boulevard Wilfrid-Hamel.

Félicitations aux gagnants !

## Don de valeurs mobilières : des nouveautés en 2006 !

Le dernier budget fédéral annonçait en mai dernier l'élimination de l'impôt sur les gains en capital réalisés sur les titres cotés en bourse, donnés à des organismes de bienfaisance. Le gouvernement québécois a annoncé en juin qu'il imiterait ce geste.

Concrètement, ceci veut dire que si vous avez payé 5 \$ par action pour des titres transigés à la bourse il y a 5 ans et que ceux-ci valent maintenant 15 \$, normalement lors de la vente des actions vous auriez à payer de l'impôt sur le gain en capital de 10 \$. Cependant, si vous faites don de ces mêmes actions à un organisme de bienfaisance, tel que la Fondation Hôpital Laval, alors vous n'aurez aucun impôt à payer. De plus, un reçu pour usage fiscal vous sera remis pour la valeur marchande des actions au moment du don.

Il peut être maintenant beaucoup plus avantageux sur le plan fiscal de donner des titres que de les vendre, puis de faire don du produit à un organisme de bienfaisance.

Pour toute question concernant le don de valeurs mobilières à la Fondation Hôpital Laval, vous pouvez communiquer avec madame Dolorès Rousseau au poste téléphonique 1139 ou encore vous adresser à votre planificateur financier qui saura vous accompagner dans cette démarche.

Donner à sa cause préférée n'a jamais été aussi avantageux !

## Loto-Fondation

### Loto-Fondation 2006 : félicitations aux gagnantes !



Octobre 2006 : Madame Dolorès Rousseau  
Bénévole de l'Hôtellerie Pavillon Marguerite-d'Youville



Novembre 2006 : Madame Danie Marquis  
Infirmière à l'Urgence

### Loto-Fondation 2007 – Déjà le temps de renouveler ou d'acheter votre billet !

Le succès connu l'an dernier nous encourage à garder la même formule cette année. Douze chances de gagner dont neuf chances de gagner 500 \$ et trois chances de gagner un crédit-voyage à la destination de votre choix (deux crédits de 1000 \$ et en décembre 2007 le grand prix : un crédit de 3000 \$).



Le nombre de billets est limité à 500. Hâtez-vous !

C'est simple et rapide, vous n'avez qu'à communiquer avec Marie-Claude Landry à la Fondation Hôpital Laval, au poste 5789, en mentionnant votre nom, votre département, votre numéro d'employé. Une partie de votre billet vous sera retournée par le courrier interne. Coût: 60 \$ / billet.

Modes de paiement disponibles :

- 1,25 \$ /sem. x 48 paies (déduction automatique);
- un seul versement (chèque, comptant, Visa, Mastercard);
- six chèques postdatés (à l'ordre de la Fondation Hôpital Laval).

La date limite pour vous inscrire est le 10 janvier 2007 car le 1<sup>er</sup> tirage sera le jeudi 11 janvier à 12 h à la cafétéria l'Intermed.

La Loto-Fondation, une façon simple d'encourager votre Fondation !

Merci et bonne chance !

## Hôtellerie Pavillon Marguerite-d'Youville (fermeture temporaire)

Veuillez prendre note qu'étant donné le temps des Fêtes, l'**Hôtellerie Pavillon Marguerite-d'Youville sera fermée du 20 décembre 2006 au 2 janvier 2007 inclusivement**. Une liste de résidences situées à proximité de l'Hôpital Laval est disponible au service d'accueil de l'hôpital (656-4895).

La Fondation Hôpital Laval tient à remercier la soixantaine de bénévoles qui, par leur présence et leur dévouement, offre globalement à chaque année plus de 8000 heures de leur temps. Cette aide magnifique est essentielle afin de maintenir un service des plus apprécié par notre clientèle.

## Tirage d'un REÉR d'une valeur de 500 \$

Dans le cadre du tournoi de golf des employés de l'Hôpital Laval qui s'est tenu le 15 juin dernier, monsieur Michel Leclerc, représentant de *La Capitale* rattaché à notre institution, a fait l'attribution d'une caméra numérique par tirage au sort parmi tous les joueurs présents lors de cette soirée. Le second prix consistait en un REÉR de 500 \$ offert par La Capitale. Pour y être éligible, il fallait remplir un questionnaire qui était distribué aux tables lors du souper.



Le tirage du REÉR a eu lieu le 29 novembre par monsieur Michel Delamarre, directeur général de l'hôpital, en présence de messieurs Joël Clément, responsable des communications et des relations publiques, adjoint au directeur général et Michel Leclerc. L'heureuse gagnante est madame Marie-Ève Mercier, infirmière au Bloc opératoire. Félicitations à Marie-Ève !

Michel Leclerc, conseiller financier  
La Capitale

## Rayonnement

Le docteur Frédéric-Simon Hould a été interviewé par une journaliste du *Bulletin officiel du Collège des médecins du Québec*. Vous pouvez lire l'article aux pages 12-13, Vol.XLVI, No.3, automne 2006. L'article traite du consentement éclairé pour le patient.

« Des patients bien informés collaborent mieux et s'investissent davantage avant, pendant et après un traitement parce qu'ils en connaissent les enjeux », conclut-il.



Docteur Frédéric-Simon Hould, chirurgien, est membre du comité d'éthique de la recherche de l'Hôpital Laval



### **Publication dans le *L'Aval en bref* ...**

Vous souhaitez faire paraître une nouvelle dans ce bulletin électronique ? Communiquez avec nous en téléphonant au 656-4932, local Y 8147 ou adressez votre article par *Lotus Notes* à Brigitte Tanguay ou par courriel à l'adresse générique [hopitalaval@ssss.gouv.qc.ca](mailto:hopitalaval@ssss.gouv.qc.ca). Puisqu'il s'agit d'une version « en bref », nous vous demandons de rédiger vos articles de sorte qu'ils contiennent un maximum de **150 mots** par article.

### **Rédacteur en chef :**

Joël Clément

### **Production :**

Hôpital Laval, institut universitaire de cardiologie et de pneumologie  
Direction générale  
Communications et relations publiques

[www.HopitalLaval.qc.ca](http://www.HopitalLaval.qc.ca)  
[www.HopitalLaval.qc.ca](http://www.HopitalLaval.qc.ca)  
[www.HopitalLaval.qc.ca](http://www.HopitalLaval.qc.ca)

Note au lecteur : Le genre masculin a été utilisé afin d'alléger le texte

Veillez prendre note que le Service de l'audiovisuel contribue à la majorité des photographies contenues dans cette édition et est disponible pour couvrir les événements spéciaux. Pour toute question, veuillez communiquer au poste téléphonique 4547.